

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 19 octobre 2017

L'an deux mil dix sept, le dix neuf octobre à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de monsieur RICHARDOT Vincent, maire.

**Etaient présents** : RICHARDOT Vincent, FERNANDES Brigitte, PARAGEAUD Didier, HOUOT Marie-Laure, BEDNAR Gérard, VERCAUTEREN Fabrice, AMET Jacques, Gilles BOUGON.

**Absente** : DECOCK Marie-France

**Secrétaire de séance** : PARAGEAUD Didier.

### **USEDA : EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC ET TRAVAUX**

Le maire explique à l'assemblée que l'USEDA envisage le projet d'extension de l'éclairage public en créant 2 EP rue des fournisseurs et rue de la muzarde et en rénovant l'éclairage en LED rue du jeu d'arc. Le coût total des travaux s'élève à 9 212,40 € HT, la contribution de la commune est de 6 383,85 € HT. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'accepter l'emplacement des nouveaux équipements concernant l'éclairage public et s'engage à verser à l'USEDA la contribution demandée.

Il explique également que l'USEDA envisage le projet de remplacement de 5 EP SHP en LED rue de la Fontaine rouge. Le coût total des travaux s'élève à 3 514,71 € H.T, la contribution de la commune est de 2 213,60 € HT. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'accepter l'emplacement des nouveaux équipements concernant l'éclairage public et s'engage à verser à l'USEDA la contribution demandée.

Un troisième projet est présenté : le remplacement des luminaires dans le centre du village. Le coût total des travaux s'élève à 17 452,18 € HT, la contribution de la commune est de 10 861,86 € HT. Après en avoir délibéré, le conseil municipal ne souhaite pas donner de suite à ce projet pour le moment.

### **PROPOSITION DE CONTRAT D'ASSURANCES :**

Le maire donne lecture à l'assemblée des propositions d'assurances reçues par la SMACL concernant l'assurance des bâtiments et des biens communaux, des élus et personnels communaux ainsi que des bénévoles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte ces propositions et autorise le maire à signer le contrat d'assurances auprès de la SMACL.

Le maire est chargé d'effectuer la radiation auprès des MMA.

### **DEMANDE DE SUBVENTIONS : PROJET TERRAIN DE SPORT ET PROJET RENOVATION DE LA SALLE COMMUNALE**

Le maire présente à l'assemblée le projet d'aménagement du terrain de sport et le projet de rénovation de la salle communale et informe qu'il est possible de demander des subventions au titre du CDDL auprès de la CARCT et au titre de la DETR auprès de la sous-préfecture.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ces projets et autorise le maire à déposer des demandes de subventions au titre du CDDL et de la DETR.

### **DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA RESTAURATION DU CADRE DU TABLEAU DANS L'EGLISE :**

Le maire informe l'assemblée du devis de monsieur DUPUIS concernant le remontage du cadre pour le tableau représentant la Transfiguration actuellement en cours de restauration.

Ce devis d'un montant de 720 € HT soit 864 € TTC est subventionné par le Département de l'Aisne à hauteur de 100 % du montant HT au titre du programme de sauvetage, restauration partielle et fixation des objets mobiliers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis et sollicite la participation du Département .

### **NOEL DES ENFANTS :**

L'arbre de Noël aura lieu le samedi 16 décembre 2017 dans la salle communale.

Le conseil municipal maintient la participation communale pour l'achat des jouets soit : 20 € pour les enfants de 0 à 9 ans et de 25 € pour les enfants de 10 ans ainsi que l'offre des tickets de cinéma pour le cinéma de LA FERTE-MILON pour les jeunes de 3 ans à 18 ans + une place accompagnateur pour les enfants de 3 ans à 10 ans.

### **ONF : ETAT D'ASSIETTE DES COUPES POUR L'ANNEE 2018**

Le maire donne lecture de la lettre de l'ONF concernant les coupes à asséoir en 2018. Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve l'état d'assiette des coupes pour l'année 2018
- demande à l'ONF de bien vouloir procéder en 2018 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette
- accepte le mode de délivrance de bois d'affouages : délivrance des bois sur pieds
- nomme garants de la bonne exploitation des bois : monsieur Vincent RICHARDOT, madame Marie-Laure HOUOT et monsieur Gilles BOUGON.

### **ADHESION A L' AISNE PARTENARIAT VOIRIE**

Le maire explique à l'assemblée que le Fonds de Solidarité Voirie n'existera plus à partir du 31 décembre 2017 et qu'il sera remplacé par l'Aisne Partenariat Voirie. Ce fonds est un fonds de subvention pour les travaux effectués sur la voirie communale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide d'adhérer à AISNE PARTENARIAT VOIRIE (APV) pour la période 2018-2025
- s'engage à acquitter annuellement la cotisation

### **DEVIS D'INSTALLATION DE LA RESERVE INCENDIE :**

Le maire présente les devis concernant l'installation de la réserve incendie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, par 7 voix pour et 1 voix contre, le devis de l'entreprise SAS VM pour un montant de 12 676 € HT soit 15 211,20 € TTC.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

*stationnement devant le monument aux morts* : des plots seront installés devant le monument aux morts afin d'éviter le stationnement des véhicules.

*Terrains rue de la muzarde* : le conseil municipal confirme le prix de vente de chaque terrain fixé à 42 500 € chacun.

Le maire informe l'assemblée que le chèque concernant le premier terrain vient seulement d'être déposé par le notaire sur le compte de la commune et que les personnes désirant acheter le second terrain ont vu leur demande de prêt refusée par la banque.

Fait à CHEZY-EN-ORXOIS, le 02 novembre 2017

Le maire,

Vincent RICHARDOT.

